

Martin VIEZZER
47 bis rue de la Croix Donnart
29780 PLOUHINEC

Courrier reçu le
26 MARS 2025
Suivi par :
Copie à :

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Mairie
Rue du Général de Gaulle
28790 PLOUHINEC

Plouhinec, le 25 Mars 2025

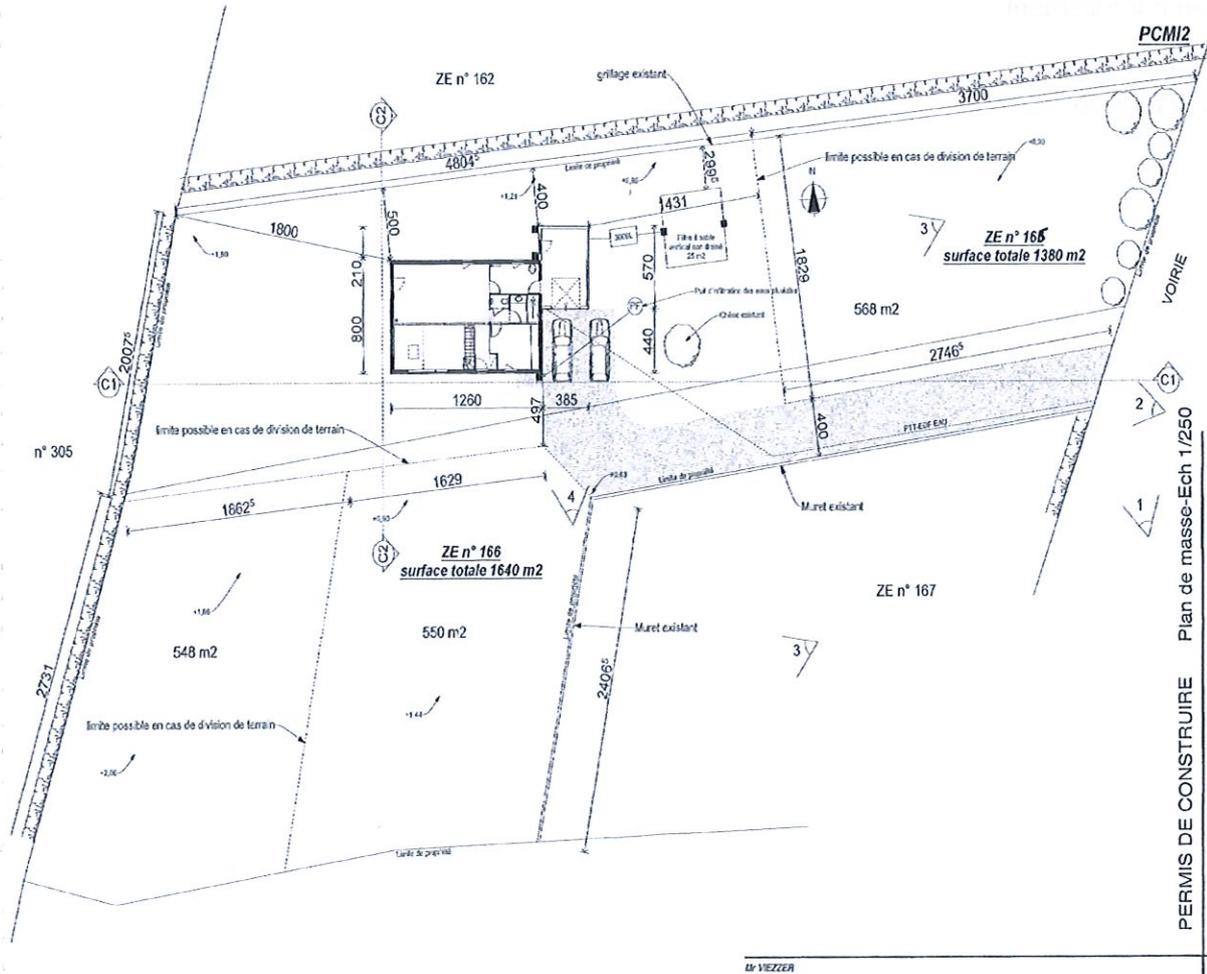
Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je viens vers vous en tant que propriétaire de la parcelle ZE 165 et 166 située au 47bis rue de la Croix Donnart sur le territoire de la Commune de PLOUHINEC.

Ces parcelles sont classés Uhb en zone urbaine du règlement du PLU en vigueur. J'ai construit ma maison sur la parcelle ZE 165 et y vit depuis 3ans.

Je vous écris pour vous faire part de ma stupéfaction suite au passage de mes parcelles en zone A dans le nouveau plan de zonage.

Lors de mon projet de construction, le service urbanisme m'a contraint à répartir mon terrain en 4 lots pour ne pas compromettre d'éventuelles nouvelles constructions dans le futur. (voir ci dessous)



Nous avons très prochainement avec ma conjointe, comme projet la construction d'une petite maison (entre 40 et 50m²) à l'entrée du terrain pour créer une dépendance pour notre famille. De plus, étant tous les deux indépendants, cela nous permettrait également un complément de revenus pour nos retraites.

Maintenant et à notre grande surprise, le terrain passe en zone Agricole.

Quand je lis l'article du code de l'urbanisme lié au classement des zones agricoles :
*Selon l'article R151-22 du **Code de l'urbanisme** : « Les **zones agricoles** sont dites » **zones A** « .
Peuvent être classés en **zone agricole** les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres **agricoles**.*

Si vous regardez bien, il est entouré de 3 autres maisons,
C'est pourquoi j'ai du mal à comprendre en quoi le terrain sur lequel est posé ma maison, et compte tenu de sa configuration, représente en l'état, un potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Aussi, je trouve ce nouveau classement injustifié.

A ce titre, je souhaite que le classement de la parcelle ZE 165 ET 166 situé au 47 bis Rue de la Croix Donnart sur la Commune de Plouhinec reste en zone Uhb.

En espérant que vous réserverez une suite favorable à ma demande.

Bien cordialement

Martin Viezzer
0672194690